

LA CULTURE EN DÉBATS

# TIERS LIEUX & ACTION PUBLIQUE

OBSTACLE OU STRUCTURATION DES PRATIQUES INNOVANTES ?



## TIERS-LIEUX : ESPACES HÉRITIERS D'UNE TRANSITION CULTURELLE ?

Le 8 octobre 2019, Mains d'OEuvres, lieu de création et diffusion culturelle à Saint-Ouen, a été expulsé des lieux qu'elle occupait depuis 2001. Avec 350 événements par an, 250 artistes résidents, 40 000 usagers, Mains d'OEuvres était un lieu de culture et d'innovation sociale. Mais coup de théâtre en Janvier 2020, le tribunal judiciaire de Bobigny annule la procédure d'expulsion émise par la Ville de Saint-Ouen. Le Maire accuse le Ministère de la Culture d'être intervenu dans la décision de justice.

Cette actualité est aujourd'hui une illustration des rapports entre pouvoirs publics et initiatives alternatives. S'intégrant dans la catégorie des « tiers-lieux » culturels, les friches industrielles reconverties en espace de culture et de lien social, attirent l'intérêt des institutions. Le secteur culturel, depuis les années 90 connaît une réelle transition

de ses pratiques, cherchant toujours plus la transversalité des formes d'expressions et intègre dans sa structuration la culture comme facteur de développement d'un territoire, d'une société. En 2001 Fabrice Lextrait, ancien administrateur de la Friche Belle de Mai à Marseille, avait publié le

rapport « *Une nouvelle époque de l'action culturelle* ». Il y dépeignait, pour le compte du Ministère de la Culture, le paysage culturel contemporain en définissant la naissance de *Nouveaux territoires de l'art*. Selon lui, « *les politiques culturelles n'ont que très rarement su, pu et voulu soutenir des projets qui proposaient d'autres formes d'actions que celles des schémas institutionnels* ». C'est dix-huit ans après ce rapport que, le 17 juin 2019, le Ministère de la cohésion des territoires publie le programme « *Nouveaux lieux, nouveaux liens* » doté de 45 millions d'euros pour pérenniser le fonctionnement des tiers-lieux qui contribuent à la cohésion sociale et transforment les territoires, grâce notamment au déploiement numérique et aux services qu'il incombe.

Bien que nous pouvons connaître de grands écarts de définition, les tiers-lieux ont un point commun : le développement d'un ancrage territorial de leur activité pour les habitants et l'aménagement de la ville. Néanmoins, la précarité et la disparité de structuration restent d'actualité et mettent en péril la pérennité de ces acteurs. Mains d'Oeuvre peut être expulsé en quelques jours, La Friche la Belle de Mai peut avoir un bail de 45 ans avec la Ville de Marseille (élément



Dans le cadre des journées *Culture en Débats* il nous a été demandé d'organiser une table ronde le 16 avril 2020 qui devait se tenir dans l'enceinte de l'Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale situé au 21 rue Gaston de Saporta. Ces journées de réflexion et de débat ont été annulés à cause de la crise sanitaire qui a traversé la terre entière durant cette période.

Ce magazine exhume nos recherches et apporte un débat autour des différents articles qu'il présente. Rédigé par nos soins, il s'organise autour d'interviews de nos intervenants et d'articles qui serviront à illustrer le débat qui devait avoir lieu physiquement. Nous remercions toute l'équipe et nos intervenants qui se sont mobilisés pour permettre à ce format de voir le jour.



indispensable à sa mission d'intérêt général) ou des structures comme Yes We Camp, peuvent développer des lieux comme Les Grands Voisins, définis par l'installation temporaire volontaire. La transversalité des pratiques et la volonté de développer une approche intégrée des ressources que procurent un territoire et la coopération de ses acteurs font de ces lieux un miroir des sociétés dans lesquels ils sont implantés mais aussi des lieux d'expérimentation, des laboratoires aujourd'hui identifiés par les pouvoirs publics.

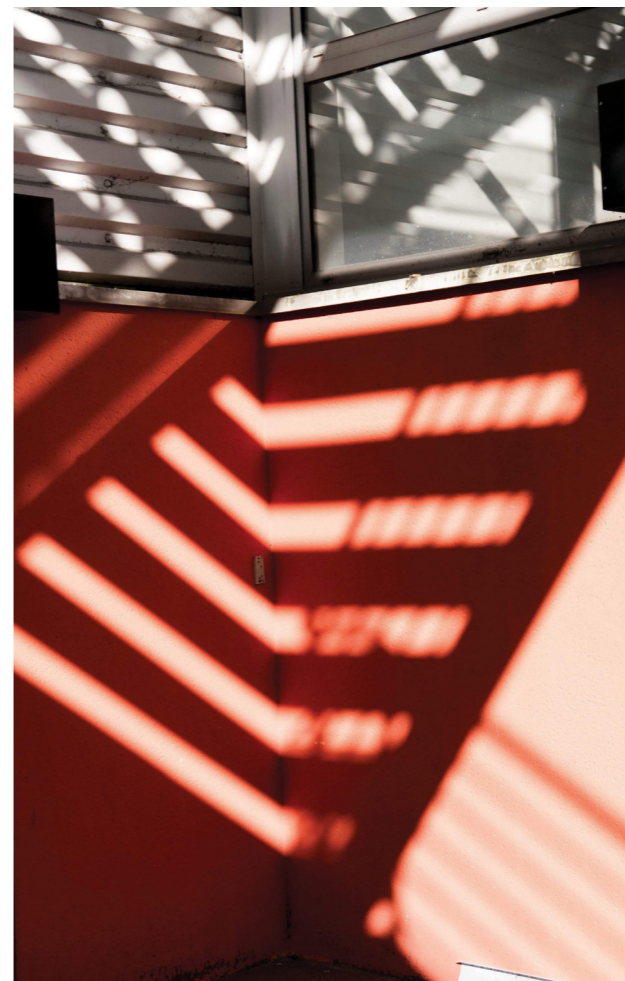
Alors que certains de ces lieux sont accusés de participer à une valorisation foncière et à la gentrification de quartiers de la ville, le risque est de voir une « institutionnalisation » de ce phénomène social, politique et normatif selon lequel l'action publique donne à une pratique un caractère légitime et permanent. La question d'indépendance, notamment dans le domaine artistique et social est donc posée.

Dans ce contexte, nous avons souhaité mettre en débat l'intérêt grandissant de l'Etat pour ces lieux hybrides, intermédiaires et pluriels, souvent précurseurs d'innovations sociales et culturelles. Cette édition spéciale de LA CULTURE EN DEBATS est le support de différents questionnements quant à l'intérêt des pouvoirs publics pour les innovations dans la culture, avec les tiers-lieux comme objet d'étude. Vous pourrez y découvrir des interviews, des articles et illustrations qui reflètent nos recherches.

**Bonne lecture !**



©Caroline Dutrey  
Friche de la Belle de Mai



© Plamedi Matembele  
Vois comme le soleil caresse  
même les pierres, 2016

# SOMMAIRE

**P.5 Les Tiers-Lieux, de quoi s'agit-il ?**  
/// par Valentine Darras

**P.7 Tiers-Lieux : espace d'appropriation des transitions sociétales**  
Entretien de Raphaël Besson, Chercheur associé au laboratoire PACTE. /// Propos recueillis par Eva Riccio

**P.11 La Friche de la Belle de Mai : Naissance d'un laboratoire artistique, social et politique** /// par Eva Riccio

**P.18 La Friche le Belle de Mai, selon Johann Nicolas**  
Entretien de Johan Nicolas, Directeur adjoint de la Friche la Belle de Mai /// Propos recueillis par Maurine Letort

**P.21 La Gouvernance d'un Tiers-Lieux : une approche intelligente** /// par Mathilde Leblanc

**P.22 Le phénomène des Tiers-Lieux : un écosystème économique et de territoire.** /// par Mathilde Leblanc et Valentine Darras

**P.25 Tiers-Lieux: l'Instrument en vogue de l'Aménagement Territorial** /// par Margot Gueguen

**P.29 Comment la culture se mobilise pendant le confinement ?** /// par Maurine Letort

**P.31 Horoscope spécial Tiers-Lieux** /// réalisé par Caroline de Broissia dessin de Giulia David

**P.33 Documentation : Ressources bibliographiques et sources.**

# LES TIERS-LIEUX

## De quoi s'agit-il ?

Par Valentine Darras



« Le seul mot d'ordre commun est le faire-ensemble »

l'espace) ». Le tiers-lieu se situe à mi-chemin entre le domicile et l'espace de travail'. Il apporte tout le confort dont on dispose chez soi, avec tous les équipements et efficacité de l'entreprise. Il permet entre autre de développer la vie sociale, les rencontres et échanges entre

individus. Concrètement les tiers lieux permettent de structurer le territoire en dynamisant des quartiers ou des villes. La diversité des profils et des

parcours des individus permet de nourrir la mixité des lieux et de les rendre interdisciplinaires. Le tiers-lieu se distingue également des autres lieux par sa programmation riche et variée qui pousse à la rencontre et l'initiative collective. Ils ne sont pas seulement réservés aux

métiers du tertiaire, on voit de plus en plus émerger des tiers-lieux destinés aux nouvelles technologies comme les FabLabs, autrement dit, des tiers-lieux permettant de tester, prototyper, fabriquer et produire toutes sortes de créations artistiques, électroniques ou artisanales. Les artisans, les agriculteurs et même les enseignants peuvent accéder aux Wtiers-lieux (hangar partagée, ferme pédagogique).

En résumé, dans un tiers-lieu, on rencontre, on participe, on crée, on forme et on apprend collectivement.

« Le tiers-lieu se situe à mi-chemin entre le domicile et l'espace de travail »

La terminologie de « Tiers-Lieux » a été introduite par le sociologue Ray Oldenburg<sup>1</sup> comme un espace intermédiaire, un espace entre-deux où se construit un sens commun.

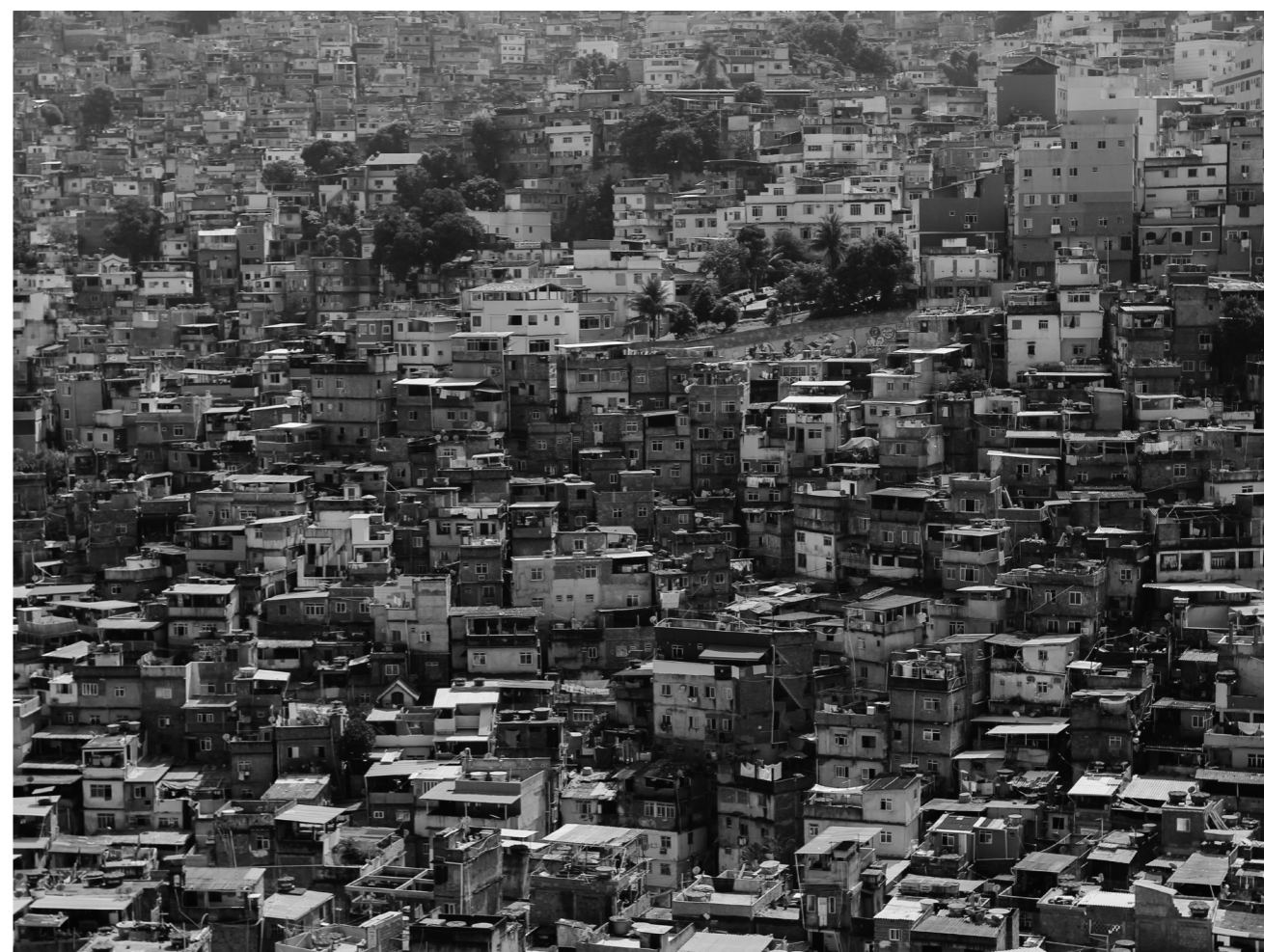
Par définition les tiers-lieux sont « des espaces physiques partagés pour télétravailler, accéder à des services, transmettre des connaissances, démarrer une activité économique ou une création culturelle, etc.. Soutenus par des entreprises, des collectivités, des associations ou des particuliers, ils se sont développés avec le déploiement numérique. »<sup>2</sup> (Source : gouvernement)

Chaque tiers-lieu a son propre mode de financement et ses spécificités, aucune loi ne régit

son mode de son fonctionnement. En effet, les tiers-lieux ont des formes très diverses passant par des espaces de travaux (espaces de coworking, fablab...), des ateliers partagés, des lieux de culture (universités, bibliothèque), ou encore toutes autres formes hybrides où les citoyens se rencontrent (café,

*Espace intermédiaire, un espace entre-deux où se construit un sens commun;*

jardins partagés, épicerie...). Leur seul mot d'ordre commun est le « faire ensemble ». Selon Ray Oldenburg, les tiers-lieux présentent les caractéristiques communes, on y trouve : « La neutralité, l'accessibilité, la présence d'habitues (les personnes qui animent le lieu) et l'ouverture (permettre à des nouveaux arrivants de s'intégrer dans



1. Oldenburg, Ray, The great good place : cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community, Marlowe, 1999

2. Définition utilisée par le gouvernement pour définir les Tiers-Lieux : <https://www.cget.gouv.fr/actualites/l-etat-s-engage-pour-les-tiers-lieux-dans-les-territoires>

# TIERS-LIEUX : Espaces d'appropriation des transitions sociétales

Entretien de **Raphaël Besson**. Propos recueillis par **Eva Riccio**

Lors de la 15ème Biennale de l'Architecture de Venise, l'Institut Français, en partenariat avec le collectif d'architectes Encore Heureux, présentait dans l'espace du Pavillon français, 10 "Lieux Infinis" emblématiques. L'Hôtel Pasteur, Le Centquatre, Le Tri Postal, Les Grands Voisins, Le 6B, La Convention, La Friche la Belle de Mai, Les Ateliers Médicis, La Ferme du Bonheur La Grande Halle, ont été réunis pour participer à la réflexion : Construire des bâtiments ou des lieux ? *"Les lieux infinis sont des lieux pionniers qui explorent et expérimentent des processus collectifs pour habiter le monde et construire des communs. Des lieux ouverts, possibles, non-finis, qui instaurent des espaces de liberté où se cherchent des alternatives."*

Dans cette affirmation nous pouvons reconnaître des points communs avec la constitution de ce que nous appelons ici des "tiers-lieux".

Nous avons donc choisi de nous entretenir avec Raphaël Besson, expert en socio-économie urbaine et docteur en sciences du territoire (laboratoire PACTE, université de Grenoble). En 2013, il fonde "Villes Innovations", un bureau d'études localisé à Madrid et Grenoble, spécialisé dans les stratégies d'innovation urbaine et les politiques de transition territoriale. Il a contribué à l'ouvrage "Lieux Infinis" publié à l'occasion du vernissage du Pavillon Français de la Biennale de Venise.

**Eva Riccio** - *Pourrait-on définir aujourd'hui des caractéristiques de "vrais" ou "faux" tiers-lieux ?*

**Raphaël Besson** - Je ne suis pas certain que l'on réussisse à différencier ce qui caractérise les « vrais » des « faux » Tiers Lieux. On a tous une lecture différente de ces espaces hybrides qui remettent en cause un siècle d'urbanisme fonctionnaliste. Un urbanisme fonctionnel qui a cherché à sectoriser les espaces et les villes, en créant des lieux dédiés à la connaissance, à l'économie, à la culture, au divertissement ou à l'habitat, et en empêchant toute forme de porosité entre ces différents espaces fonctionnels.

*« des espaces hybrides et ouverts de partage des savoirs et des cultures, qui placent l'usager au coeur des processus d'apprentissage, de production et de diffusion des cultures et des connaissances . »*

C'est pourquoi il est difficile de répondre à cette question. D'autant que lorsque l'on interroge les responsables des tiers-lieux, ils sont eux-mêmes la plupart du temps réticents à définir ces Tiers Lieux. Ils souhaitent conserver l'idée d'une notion vivante et évolutive, qui s'adapte en fonction des usages, des idées nouvelles et de crises externes, qui malheureusement, risquent de se multiplier.

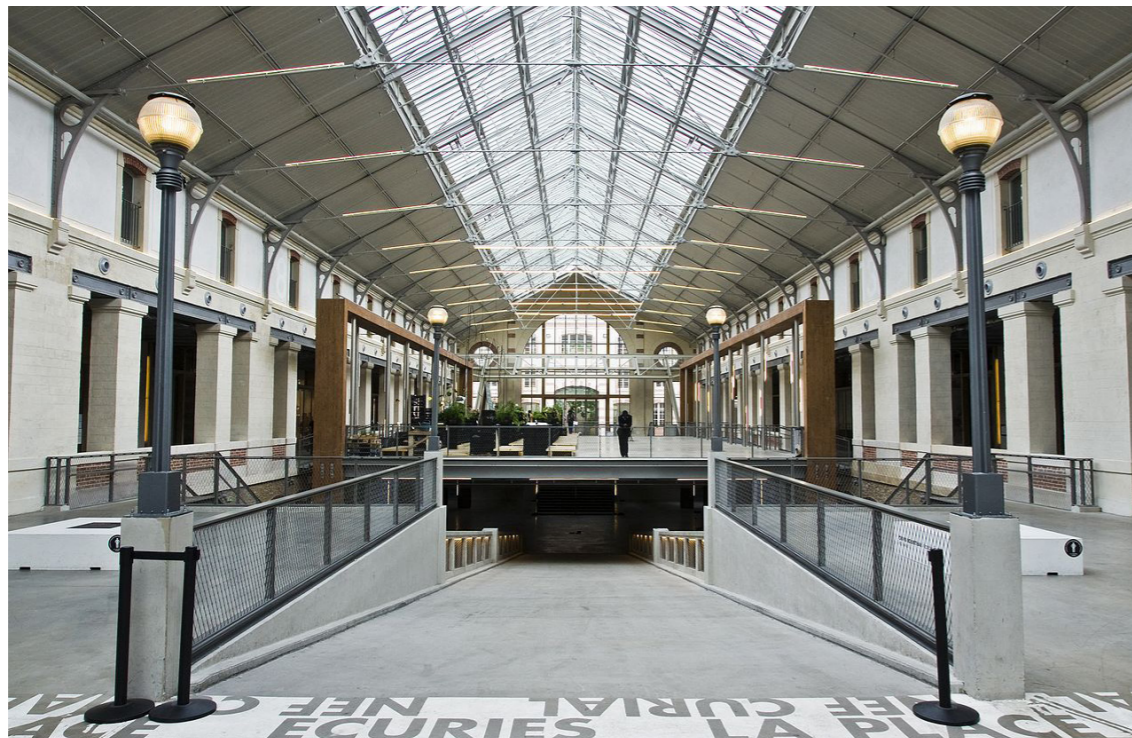
Cependant pour tenter de répondre à votre question, il y a, à mon avis, deux caractéristiques qui pourraient permettre de différencier les « vrais » des « faux » tiers-lieux. La première caractéristique, c'est cette idée que les tiers-lieux doivent porter des objectifs transitionnels affirmés. Ils doivent chercher à

agir directement sur les transitions écologiques, culturelles, ou numériques. Ils doivent s'inscrire dans une dynamique de transformation des régimes dominants de production sociale, économique ou culturelle. Des régimes structurés autour de modèles centralisés, planifiés, verticaux et diffusionnistes.

Dans l'ouvrage *"Lieux Infinis"*, je développe l'idée « d'espaces transitionnels », qui fait directement écho à la notion d'objet transitionnel de Winnicott<sup>3</sup>. A mon avis, nous sommes collectivement traumatisés par les crises successives que nous connaissons ou que nous nous connaissons prochainement. Des crises économiques, écologiques, ali-

mentaires ou encore sanitaires... Mais nous sommes surtout traumatisés par la prise de conscience de l'incapacité de nos institutions et de nos gouvernements, à mettre en place les solutions qui permettraient d'éviter ou de réguler ces mêmes crises.

On a donc besoin d'espaces qui nous permettent de calmer l'angoisse liée à cette prise de conscience, un peu à la manière d'un nourrisson qui aurait besoin de son « objet transitionnel » pour gérer le traumatisme lié à la séparation avec les parents. On a besoin d'espaces transitionnels, qui permettent à tout un chacun de comprendre les transitions, et surtout d'agir sur ces transitions. Et certains tiers-lieux présentent les caractéristiques de ces espaces transitionnels. Le deuxième trait essentiel d'un



© Jean-Christophe BENOIST  
Le centre culturel du  
Centquatre Paris

« *Un espace où l'on apprend à "habiter le conflit". Un tiers-lieu, c'est nécessairement un lieu de tensions, puisque c'est un espace où l'on tente d'hybrider des fonctions multiples et où l'on essaye de faire en sorte que se rencontrent des acteurs avec des intérêts, des cultures et des sensibilités diverses. C'est un lieu où l'on essaye de dépasser les oppositions binaires qui ont historiquement structuré nos sociétés.* »

tiers-lieu, c'est à mon avis un espace où l'on apprend à « habiter le conflit ». Un tiers-lieu, c'est nécessairement un lieu de tensions, puisque c'est un espace où l'on tente d'hybrider des fonctions multiples (économiques, sociales, culturelles, écologiques...) et où l'on essaye de faire en sorte que se rencontrent des acteurs avec des intérêts, des cultures et des sensibilités diverses (des chercheurs, des artistes, des acteurs économiques, des habitants). C'est un lieu où l'on essaye de dépasser les oppositions binaires qui ont historiquement structuré nos sociétés.

Dans le cas des tiers-lieux culturels, les tentatives de dépassement de ces oppositions sont multiples dans la mesure où l'on essaye de favoriser la cohabitation entre les sciences et les savoirs, les cultures numériques et les cultures écrites, la connaissance et le marché, les conceptions institutionnelles et alternatives de la culture. On comprend donc aisément

pourquoi un tiers-lieu est d'abord un lieu de conflit, tant il nécessite de réguler des tensions et des acteurs aux intérêts multiples.

**E.R. - Nous faisons face à une réelle difficulté de définir un Tiers-Lieux en France aujourd'hui. Pourriez-vous me donner une différenciation possible entre "tiers-lieux" et "tiers-lieux culturels" ?**

**R.B. -** Dans un article que j'ai écrit pour la revue OPC<sup>4</sup>, j'ai défini les tiers-lieux culturels comme « des espaces hybrides et ouverts de partage des savoirs et des cultures, qui placent l'utilisateur (le visiteur, le lecteur, l'étudiant, le spectateur...) au cœur des processus d'apprentissage, de production et de diffusion des cultures et des connaissances ».

Mais au-delà de ces questions de définition et de catégorisation des différents types de tiers-lieux, je pense qu'il est plus opportun de s'interroger sur

ce que font les tiers-lieux aux politiques culturelles. À mon avis, les tiers-lieux questionnent fortement les politiques culturelles telles qu'elles ont été mises en place depuis la création du ministère des Affaires culturelles en 1959.

La mise en œuvre des politiques culturelles s'est effectuée à travers un processus de spécialisation et d'autonomisation vis-à-vis d'autres politiques publiques, qu'il s'agisse des politiques sociales, socioculturelles ou éducatives. Elles se sont historiquement constituées selon une logique verticale et de diffusion d'équipements culturels, et d'une programmation culturelle, décidée depuis le haut.

Et les tiers-lieux questionnent à mon avis ces politiques culturelles selon trois angles. Premièrement, les tiers-lieux nous disent que les territoires comptent. On ne peut envisager une programmation culturelle sans qu'elle

ne soit encastrée dans les territoires, dans les quartiers, et ancrée dans une forme de culture du quotidien.

Ensuite, les tiers-lieux nous disent que l'on peut envisager des pratiques artistiques et culturelles en dehors des équipements culturels, au sein de lieux hybrides, dans l'espace public, en dehors des espaces sociaux strictement réservés aux professionnels de la culture. Enfin, les tiers-lieux nous parlent de coopération et ils soulignent par là-même les difficultés, voire l'incapacité des politiques culturelles à favoriser des formes coopératives et à agir dans l'intersectoriel, l'interterritorial ou l'interculturel.

**E.R. - Pensez-vous que le fleurissement des tiers-lieux en Europe est symptomatique d'un "retrait" des politiques publiques et qu'ils n'alimentent pas eux-mêmes par la suite des mécanismes de désengagement de l'Etat vis-à-vis de la culture ?**

**R.B. -** Effectivement le risque des tiers-lieux culturels c'est qu'ils apparaissent comme des paravents esthétiques, et qu'ils masquent la réalité des coupes budgétaires. On ferme une bibliothèque et on crée un tiers-lieu culturel et auto-géré par les citoyens. Cela ne présente que des avantages politiques, le tiers-lieu est à la mode, la participation des habitants est dans l'ère du temps, et un tiers lieu permet de diviser par 10 le budget consacré à la culture. C'est magique... sauf que les tiers-lieux n'ont pas été créés pour que l'État ou les collectivités se dédouanent de missions de service public.

D'où, à mon avis, un enjeu fondamental pour les tiers-lieux et autres tiers-lieux culturels. C'est la

question de leur capacité à observer et mesurer les externalités positives qu'ils produisent. Et ces externalités, elles résident dans le fait que les tiers-lieux agissent sur l'encapacitation citoyenne, la mobilisation et l'animation du capital social territorial, la stimulation des processus d'innovation et d'apprentissage, la transformation des modes de faire, l'amélioration de la vie de proximité et de la coopération, etc. Au-delà de rendre compte et de mesurer ces externalités, tout l'enjeu, c'est d'estimer collectivement la valeur de ces externalités, il faut que l'on réussisse à fixer un prix à la solidarité, aux savoirs, au lien social, à la préservation de l'environnement et du bien-être. Cet enjeu dépasse bien évidemment le cadre du champ culturel et des tiers-lieux, et se situe, à mon avis, au cœur de nos sociétés transitionnelles.

1. En coédition avec l'Institut français, publié à l'occasion de l'exposition « Lieux infinis », au Pavillon français de la 16e Biennale internationale d'architecture de Venise. En collaboration avec le collectif d'architectes Encore Heureux

2. WINNICOTT, D.-W., (1951), Objets transitionnels et phénomènes transitionnels in *De la pédiatrie à la psychanalyse*. Paris, Petite bibliothèque Payot, 1983, p. 109-125

3. *L'hypothèse des tiers-lieux culturels*, R. Besson, paru dans *The Conversation*, le 8 mars 2018.

4. *L'hypothèse des tiers-lieux culturels*, R. Besson, paru dans *The Conversation*, le 8 mars 2018.



Raphaël Besson



©Caroline Dutrey  
Friche de la Belle de Mai

## LA FRICHE DE LA BELLE DE MAI :

### Naissance d'un laboratoire artistique, social & politique

*Histoire d'une structure emblématique*

*Par Eva Riccio*

C'est d'abord en 1990, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille que naît l'association Système Friche Théâtre (SFT), fondée Christian Poitevin, Adjoint Délégué à la Culture à la mairie de la Ville de Marseille ; Philippe Foulquié, Directeur du théâtre Massalia ; et Alain Fourneau, Directeur du théâtre des Bernardines. L'idée est alors de créer un regroupement d'artistes nomades dans la ville ayant pour but de développer des activités artistiques dans des lieux abandonnés.

Ces divers lieux, appelées ici « friches » sont des espaces laissés vides après le déménagement d'entreprises et d'usines suite à l'écroulement de la production industrielle marseillaise et aux délocalisations massives.

Le principe du Système Friche Théâtre est alors de pousser au mélange des publics en portant l'art, notamment le théâtre, dans des espaces non définis comme artistiques. Plusieurs sites sont alors envisagés à la suite du développement de l'association. Tous ces lieux étaient potentiellement libres à l'occupation grâce à des conventions temporaires donc précaires.

C'est en 1991 que le site de l'ancienne usine de la Seita est attribué à l'association et l'organisation, comptant en son

*Le principe est de pousser au mélange des publics en portant l'art dans des espaces non définis comme artistiques.*

sein un salarié et un responsable technique intermittent. La SFT passe de l'occupation d'un espace de 4500m<sup>2</sup> à 45000m<sup>2</sup>. L'activité de l'association se structure autour de

la production d'arts vivants (musique et théâtre principalement) et de l'accueil de publics mais se compose aussi d'une radio, d'un journal, d'artistes plasticiens en résidence. Ayant à disposition 120 000m<sup>2</sup> de planchers, l'association structure l'espace en plusieurs salles de spectacles, une dizaine de résidences artistiques et plusieurs lieux de convivialités où artistes, producteurs, publics et curieux peuvent se rencontrer. La volonté de faire preuve de nomadisme et penser les espaces de manière à ce qu'ils soient toujours réversibles reste présent.

*« Confrontée au gigantisme du lieu, l'association qui, sur le premier site, avait coréalisé des opérations artistiques va se focaliser sur l'aménagement et la mise en sécurité des bâtiments. De résidence en résidence, de programmation en programmation, la friche la Belle-de-Mai devient en quelques années l'un des principaux pôles de création, de résidence et de pratique culturelle de la ville, forgeant ses propres missions en fondant son projet sur les "paroles d'artistes" qu'elle accompagne.<sup>1</sup> »*

C'est à partir de 1998 que la Ville de Marseille fait l'acquisition du site, géré jusqu'à ce moment là par un propriétaire privé, et investit entre 1998 et 2001 plus de 20 millions de francs dans l'aménagement du lieu. Le site de l'ancienne Manufacture des Tabacs, est composé de 3 îlots industriels qui trouveront chacun une fonction et qui ont pour but de créer ce que nous pouvons appeler aujourd'hui un « cluster culturel et créatif ». Dans l'îlot 1, viennent s'installer les archives municipales, le Centre interrégional du patrimoine, les réserves des Musées de Marseille, l'Institut National de l'Audiovisuel. Quand l'îlot 3 est occupé par le Système Friche Théâtre, l'îlot 2 est destiné à accueillir des entreprises et associations de l'industrie créative et culturelle de l'audiovisuel.

Le contexte d'attribution est assez intéressant et original pour s'y arrêter. En effet, La Friche Belle Mai, contrairement



©Caroline Dutrey  
Friche de la Belle de Mai -

à d'autres lieux atypiques qui fleurissent en Europe à ce même moment, n'est pas née dans la douleur et le délogement forcé d'artistes squatteurs. Les occupants ne se sont pas installés dans une logique de réappropriation illégale d'espaces industriels abandonnés mais bien dans une démarche politique d'aménagement de la Ville en lien direct avec l'augmentation du projet culturel pour la Ville de Marseille menés par Gaston Deferre et Robert Vigouroux, successivement maires de Marseille. La notion d'action pour l'intérêt général pour le développement de la culture sur le territoire fait d'ailleurs partie intégrante de ses missions envers les habitants, le territoire et les politiques publiques.

Dans ce contexte, en 1995, le projet de la Friche la Belle de Mai est mené par l'idée de construire « un projet culturel pour un projet urbain »<sup>2</sup> en impliquant chaque producteur,

artiste, acteur socio-culturel dans la recherche d'un pilotage du projet en lien direct avec les enjeux socio-économiques du territoire. La Friche est un laboratoire d'idées et d'expérimentations artistiques et le terreau d'innovations sociales territorialisées.

Le développement du site et de son activité s'accélère et de diversifie. L'association note alors le besoin de construire des processus et une structure capable de maintenir et de coordonner l'activité artistique mais aussi de gérer les missions qui ont été données par la Ville (gestion immobilière, gestion de l'aménagement).

C'est en 2007, après plusieurs années de discussion entre les fondateurs du SFT, les résidents, les artistes et les pouvoirs publics qu'est adoptée l'idée de la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), la Friche la Belle de Mai.

1. F.LEXTRAIT, « Une nouvelle époque de l'action culturelle » 2017

2. Jean Nouvel, Président du Système Friche Théâtre de 1994 à 2002

3. DELLA CASA, 2013, p53

4. P.Foulquié, 2000.



*« Elle va permettre d'assumer la responsabilité foncière du site, de gérer les relations entre la demande locale et l'ensemble des interlocuteurs institutionnels territoriaux, de mêler les approches macro- et microéconomiques, de développer enfin des formes d'économie culturelle productrices de richesses financières, sociales, solidaires<sup>3</sup> ».*

**La Friche toujours en friches.**

La SCIC la Friche la Belle de Mai a adopté ce statut en raison du caractère d'utilité sociale du projet, de l'implication des opérateurs de différents statuts et de l'importance des investissements à réaliser pour la reconversion du site. Elle fusionne avec le Système Friche Théâtre en 2010. La SCIC a un fonction-

nement démocratique par l'attribution d'une voix à chaque personne agissant pour sa gestion. Chaque coopérateur a un statut différent et une force de voix proportionnelle à sa participation au capital et à son statut. La SCIC a également mis en place un système de gestion qui permet de garantir un fonctionnement démocratique au sein de l'Assemblée constituée de plusieurs

collèges ayant leur compétences propres et composés de sociétaires représentatifs de la Friche. La SCIC se voit attribuée par ses statuts, trois missions principales, la gestion foncière du site, le pilotage de la transformation physique de l'ancienne manufacture de tabac en lien avec les acteurs institutionnels et la Ville de Marseille, ainsi qu'accompagner les politiques de coproduction et d'animation artistique et culturelle mise en œuvre sur le site de la Friche la Belle de Mai.

La Friche connaît une répartition très étendue de ses compétences et des corps de métiers qu'elle mobilise, de la recherche de fonds privés à la régie spectacle, à la production d'événements (expositions, concerts, conférences) à la coproduction de spectacles vivants en passant par les métiers du cinéma, de l'entretien et de l'exploitation des espaces. Toutes ces forces vives et les compétences qui en découlent sont mutualisées, au service des résidents permanents et temporaires de la Friche la Belle de Mai. Depuis sa création, la Friche a évolué en termes d'espaces et de métiers impliqués, elle s'inscrit également dans et par un environnement social, culturel et économique mouvant accueillant des résidents permanents mais aussi temporaires puisqu'elle s'adapte à chaque opportunité de création de projet. La labellisation de Marseille

Capitale Européenne de la Culture 2013 marquera un réel tournant dans l'activité de la Friche puisqu'elle se mobilise pour réunir les moyens qui permettent l'accélération de la mutualisation des ressources. La Friche se voit attribuer des fonds supplémentaires pour son développement et investira sur de nouveaux espaces pour toujours aller plus loin dans son projet de production pour « un processus d'accompagnement des artistes de l'écriture jusqu'à la socialisation de leurs œuvres<sup>4</sup> »

C'est en 2011, avec l'arrivée d'Alain Arnaudet, ex-attaché culturel en ambassade, ex-directeur du Centre National des Monuments ou encore ex-administrateur des Rencontres d'Arles, que la Friche va aller plus loin dans ses missions d'aménagement du site et surtout d'ouverture aux publics qu'ils soient de proximité, locaux ou internationaux. En quelques années et avec l'aide d'architectes tels que Matthieu Poitevin, Jean Nouvel ou Patrick Bouchain, la Friche va se doter d'un skate-park, d'une crèche, d'un restaurant et d'un café, d'une librairie, et depuis 2 ans, une plateforme dédiée à l'accueil des publics jeunes. D'autres projets se concrétisent encore. En Janvier 2019, fut voté par le Conseil municipale, l'ouverture d'une école primaire dans la Friche qui accueillera 200 élèves en 2022.

©Caroline Dutrey  
Friche de la Belle de Mai -





©Charlotte Noblet  
Friche de la Belle de Mai

Même aujourd'hui, le modèle de SCIC choisit par la Friche questionne le modèle économique et un modèle de gouvernance de la structure. En effet, les sociétaires sont très hétérogènes et portent en eux des missions parfois bien différentes qui peinent à se rencontrer. L'administration a alors pour mission de coordonner le travail commun pour la définition d'un projet partagé dans le respect

des pratiques de chacun. Par la rencontre structurée des fonds privés et publics, associatifs et institutionnels, la SCIC cherche un équilibre pour garantir la liberté d'exercice et de création de chacun de ses sociétaires. La SCIC, Alain Arnaudet et ses équipes travaillent continuellement depuis plusieurs années et encore aujourd'hui à cette coordination et à l'organisation des débats pour

toujours aller plus loin dans l'assise de la friche comme laboratoire vivant pour le quartier de la Belle de Mai, Marseille et tout acteur national et international qui se questionne sur le rôle de la culture dans la construction d'une société durable tout en accomplissant son objet premier : accompagner les artistes de l'écriture jusqu'à la socialisation de leurs oeuvres.

© Cecile 3000  
Friche la Belle de Mai

## La Friche de la Belle de Mai, selon Johann Nicolas

Entretien de **Johann Nicolas**. Propos recueillis par **Maurine Letort**

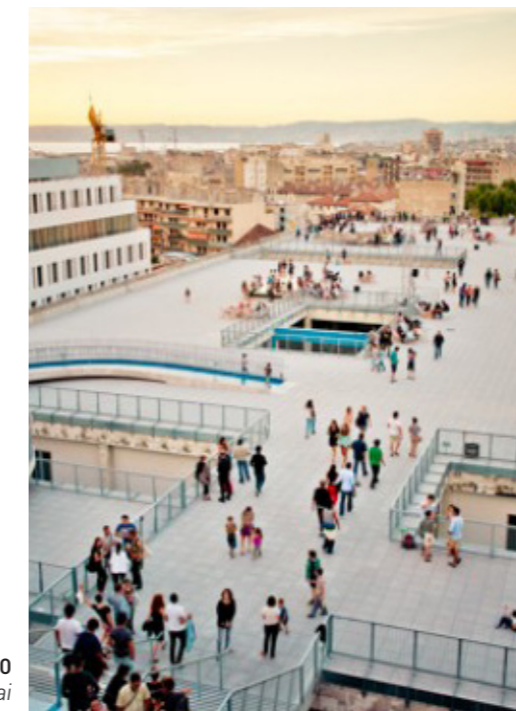
*Johann Nicolas est directeur adjoint de la Friche la Belle de Mai et ancien administrateur du Système Friche Théâtre.*

### **Maurine Letort - Comment définiriez-vous la Friche ?**

**Johann Nicolas** - Personnellement, je resterais sur la définition de la Friche qui en a été faite par ses fondateurs, « un projet culturel pour un projet urbain », qui dit bien l'ambition d'inscrire la culture dans un processus de construction de la cité. Cela sous-tend les relations du lieu et du projet à son contexte social, politique et économique. Cette formulation ne laisse pas d'équivoque sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un établissement culturel mais d'un « morceau de ville ».

La question de la définition est complexe car d'un point de vue historique elle a toujours fait l'objet d'aller-retour entre le refus de la catégorisation et de la labellisation institutionnelle (« hypothèses et tentatives d'artistes ») et la recherche d'une reconnaissance par les politiques nationales (« les nouveaux territoires de l'art »).

Malgré cela on peut avoir une lecture multiple et peut la regarder comme un équipement, comme un tiers-lieux, comme un lieu de résidence, mais aussi comme un hub qui héberge des opérateurs dont plusieurs sont très institutionnalisés (SMAC, Centre national de création musicale, scène conventionnée pour la jeunesse, Centre d'Art Contemporain). C'est ce regard multiple qui la rend intéressante.



**M.L. - L'État a lancé en juillet 2018, l'appel à projet "Fabrique de territoires" et a débloqué 110 Millions d'€ pour le soutien aux tiers-lieux existants et la création de nouveaux Tiers-lieux. Comment accueillez-vous cette initiative ?**

**J.N.** - L'appel à manifestation donne une vision assez « utilitariste » et surtout très large de ce que l'on nomme les Tiers-lieux. Les critères de « labellisation », puisque c'est bien de

« *La coopération au sein de la Friche n'est pas qu'une question de partage d'outils, de salles ou d'espaces mutualisés. C'est avant tout un principe politique et de gouvernance* »

ça dont il s'agit restes flous et l'on se demande s'ils sont opérants pour repérer parmi les initiatives de plus en plus nombreuses celles qui pourraient être les plus structurantes.

Cette vision s'oppose particulièrement à la vision politique défendue par les lieux culturels dits intermédiaires organisés autour du réseau Art factories. Ceci étant dit, il s'agit tout de même de la reconnaissance par les politiques nationales du rapport des lieux à leur territoire sous une forme horizontale privilégiant la participation citoyenne, notamment à travers tous les possibles ouverts par les pratiques numériques et les échanges de savoirs.

Sous l'impulsion des acteurs résidents les plus mobilisés sur ces questions, la Friche a répondu à l'appel à manifestation pour justement contribuer à témoigner d'une expérience qui ne se résume pas à un es-

pace de coworking avec une bonne connexion et un bon café. Nous pensons essentiel d'affirmer la spécificité du tiers-lieu culturel et de l'art comme vecteur de transformation sociale et économique. C'est l'un des piliers de ce fameux « projet culturel pour un projet urbain », continuons donc à être au cœur des politiques nationales qui s'intéressent à ces questions.

**M.L. - Comment a-t-on accès à l'utilisation d'un lieu tel qu'une ancienne friche industrielle ? Quel était le projet de départ à la Friche ? Les lignes ont-elles bougé ? Si oui, comment l'expliquez-vous ?**

**J.N. -** Sans réécrire toute l'histoire des 25 ans de la Friche, on peut retenir des fondements originaux plusieurs choses.

Tout d'abord la volonté politique, puisque l'expérimentation suivies de la reconversion des friches industrielles de la Seita ont été impul-

sées suite à l'invitation de Christian Poitevin, élu adjoint à la culture de la Ville de Marseille en 1992.

Parmi les conditions d'émergence de ces expériences de requalification urbaine des années 90 dont fait partie la Friche il convient de retenir que les espaces délaissés et intermédiaires ont su offrir une place à la revendication d'artistes à transformer la société. C'est la rencontre du lieu et du désir, ou plutôt du lieu comme expression du désir.

En réinvestissant des espaces en marge et non institutionnels, les artistes sont portés par la volonté de reprendre le contrôle sur 3 dimensions de leur action : la maîtrise du temps, l'autonomie, les friches s'imposant comme des espaces souples, ouverts et libres, l'ancrage dans ces lieux d'un autre mode relationnel aux populations

Même si beaucoup de choses ont évolué, pour la plupart positives, puisqu'il est notable que les années 2010 la Friche est globalement sortie d'une certaine forme de précarité, les fondements sont inchangés. Certes les contextes sociétaux, environnementaux et technologiques imposent de nouvelles lectures et le projet de la Friche doit rester mouvant, à l'écoute du monde et de son territoire, des impératifs économiques aussi pour assumer ses responsabilités. Mais la Friche reste et restera inspirée par la conjonction des 3 dimensions originelles évoquées précédemment.

**M.L. - Comment coopère-t-on dans un espace tel que la Friche ? Quels sont les outils mis en place ?**

**J.N. -** La coopération au sein de la Friche n'est pas qu'une question de partage d'outils, de salles ou d'espaces mutualisés. C'est avant tout un principe politique et de gouvernance, qui s'est concrétisé en 2007 avec la création d'une société coopérative d'intérêt collectif dont l'objet est d'assurer la transformation physique du site, sa gestion immobilière et la coordination du projet culturel, social, éducatif, urbain et économique.

Cette forme juridique favorise la définition d'un principe supérieur commun qui dépasse les intérêts individuels de chacun des parties prenantes au projet quel que soit leurs catégories (usagers, salariés, contributeurs, résidents investisseurs).

Pour autant au vu de l'échelle de la

Friche (70 résidents) et des nécessités managériales qui s'imposent au regard d'un temps politiques parfois incompatibles avec les aspirations démocratiques des membres de la société coopérative, la simple collaboration ou la concurrence se substituent à la coopération.

« *C'est la rencontre du lieu et du désir, ou plutôt du lieu comme expression du désir.* »

Ce chemin compliqué mais nécessaire qui a demandé ces dernières années un investissement important afin de définir et cadrer ce fameux principe supérieur. Aussi au-delà des organes de gouvernance (l'assemblée des sociétaires et le conseil d'administration), la Friche s'est petit à petit outillée, a construit des méthodes, des endroits de dialogues à travers des commissions et des groupes de travail qui permettent des mises en partage, des écritures collectives, et des constructions stratégiques.



# LA GOUVERNANCE D'UN TIERS-LIEU : Une approche intelligente.

Par Mathilde Leblanc

**Considérés comme de véritables lieux d'échanges, les tiers-lieux sont des nouveaux lieux innovants. Leurs modes de gouvernance adaptés à ces structures sont beaucoup controversés.**

**C**oworking, Hackerspace, Medialab, Makerspace... Les tiers-lieux peuvent prendre plusieurs formes et intégrer différents espaces. Ils adaptent des modèles de gouvernance divers et variés. Un constat a été démontré, en effet, certains tiers-lieux adaptent une gouvernance portant sur la pluridisciplinarité, l'horizontalité et le croisement des activités. En effet, la particularité d'un tiers-lieu est la place des clients-usagers de cette structure. Le principe est de laisser un rôle de cocréation à ses usagers. Ils coopèrent dans le développement ce type de structure.

Ce rapport est considéré comme un rapport transformationnel. Au-delà de ses propres activités, le tiers-lieu est libre de choisir s'il souhaite intégrer également des activités déployées par ses clients-usagers. Selon la fiche de veille, des propos ont été recueillis par Christine Cuenca de la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial<sup>1</sup> sur le tiers-lieu 6b à Saint-Denis :

**« Au 6b, les résidents coopèrent principalement (à 67%) sur des projets portés conjointement par plusieurs résidents et dans une moindre mesure (à 38% sur les projets collectifs du lieu (portes ouvertes, festivals...). Les lieux étudiés jouent par conséquent un double rôle d'activateurs des synergies entre résidents et de catalyseurs des coopérations<sup>2</sup>. »**

Par conséquent, un tiers-lieu se voit comme un espace d'exploration permanente et d'expérimentation. Les règles sont définies par l'ensemble des parties prenantes en fonction des intérêts de chacun. Le sys-

tème de gouvernance se justifie comme fluide au travers d'un processus de réflexion collective. Il y a donc une dynamique d'échanges et d'intelligence collective.

Le type de gouvernance dépend également de la structure juridique d'un tiers-lieu. Un tiers-lieu peut prendre divers statuts, comme une Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP), une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), une association loi 1901... En revanche, il faut faire attention aux conditions d'éligibilité pour les subventions, elles ne sont pas toujours compatibles avec quelques statuts.

**« La SCIC, par ses statuts, est mieux armée pour répondre aux nouvelles donnes territoriales (dé-centralisation, intercommunalités), pour véritablement travailler à l'échelle des enjeux urbains, en termes de fonctionnement, mais aussi d'aménagement<sup>3</sup>. »**

L'État occupe une place importante pour le fonctionnement des tiers-lieux. Elle doit soutenir les collectivités locales. En revanche, des points de vue divergents sont apparus notamment dans les modes de gouvernance, avec l'émergence des puissances des pouvoirs publics au sein de ces structures - les tiers-lieux<sup>4</sup>. Ceci est donc devenue une véritable révolution culturelle.

## LE PHÉNOMÈNE DES TIERS-LIEUX : Un écosystème économique et de territoire

*Les tiers-lieux engendrent un impact sur l'attractivité économique des territoires. À ce titre, l'État souhaite faire le choix de soutenir ces tiers-lieux à travers une méthode d'innovation sociale.*

Par Mathilde Leblanc  
et Valentine Darras.

**U**n Tiers-Lieu rejoint un éco-système économique. Son modèle repose sur un bien ou un service qui consiste à mettre en place un système de répartition de coûts de production entre les usagers et les bénéficiaires. C'est une méthode reposant sur une dynamique et une économie collaborative. Considérés comme des modèles économiques hybrides, l'ensemble des tiers-lieux recherchent un équilibre financier.

Le 17 juin 2019, le gouvernement met en place Le



Conseil National de Tiers-Lieux. Véritable assemblée, ce conseil se compose d'acteurs et de porteurs de projets, représentatifs de tiers-lieux sur l'ensemble des régions. Consulté par les pouvoirs publics, il jouera notamment un rôle d'instance de représentation provisoire et de dialogue de la filière. Ce projet découle de la mission conduite par Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, en 2018.

C'est à l'occasion du Conseil National de Tiers-Lieux, qu'un plan gouvernemental a été présenté. Ce programme interministériel s'est conçu dans le but de proposer aux citoyens de chaque région, de nouvelles activités et services

1. Chaire Attractivité & Nouveau Marketing Territorial : <https://anmt.univ-amu.fr/fr/node>

2. Cécile OFFROY, 2017, Regards croisés [...], Opale

3. Friche de la Belle de Mai

4. [https://www.le-monde.fr/economie/article/2018/09/19/le-phenomene-des-tiers-lieux-s-impose-a-l-etat\\_5357432\\_3234.html](https://www.le-monde.fr/economie/article/2018/09/19/le-phenomene-des-tiers-lieux-s-impose-a-l-etat_5357432_3234.html)

regroupés dans des lieux entièrement équipés en numérique.

Pour le Ministère de la cohésion du territoire et la relation avec les collectivités territoriales, ce plan n'a pas pour but de reprendre la main sur les tiers-lieux, qui part principale d'une démarche spontanée, mais de les réguler et de les déployer à plus grande échelle. En ce sens, l'objectif de l'Etat est d'agir pour développer la capacité d'action des communautés et des acteurs locaux pour étendre les tiers-lieux sur le territoire. C'est dans cette dynamique que l'Etat compte poursuivre quatre grands axes majeurs, qui sont :

1. Valoriser l'entrepreneuriat collectif, pour que la concurrence entre acteurs soit remplacée par la coopération ;
2. Rendre les projets soutenables ;
3. Développer un réseau et outiller la communauté professionnelle ;
4. Développer l'accessibilité et de nouveaux services et activités d'intérêt général, partout sur les Territoires.

Le 11 juillet 2019, l'État lance un appel à manifestation d'intérêt appelé *Fabriques de territoires*. Son enjeu est de soutenir les tiers-lieux en projet ou existant en rendant ces structures éligibles aux subventions d'investissement gouvernées par les préfets. L'objectif de cet appel à projet, est de créer 300 Fabriques de territoire, dont 150 Fabriques dans les territoires non urbains et 150 Fabriques dans les quartiers de la politique de la ville dont 30 labellisées *Fabriques Numériques de Territoire*.

Ces *Fabriques de Territoires* sont des structures de type tiers-lieux. En effet, ces structures portant différentes activités, sont des lieux de ressources



pour les porteurs de projets environnants, des lieux de formation et d'apprentissage mais aussi des lieux d'accompagnement à l'ère du numérique.

L'État soutient les Fabriques de Territoires en ciblant plus particulièrement les projets en zone rurale et inscrit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Concernant les Fabriques Numériques de Territoire, elles vont mettre à disposition un service de formation numérique aux habitants et professionnels.

Suite à l'appel à projet, l'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 € sur trois ans le fonctionnement des 300 Fabriques. Le financement est fixé à 50 000 € maximum par an afin de pousser les candidats à trouver un équilibre économique durable. L'Etat finance également les 30 Fabriques Numériques de Territoire situées en quartiers prioritaires à hauteur de 100 000 euros de financement supplémentaire.

Ces tiers-lieux, autrement dit ces Fabriques de Territoire se mobilisent

pour s'épauler entre eux afin de créer un écosystème dynamique et local. Véritables lieux de ressources et

**L'Action Logement mobilise :  
« 50 millions d'euros dédiés  
à la création d'espace de  
coworking sur 150 millions  
d'euros d'investissement  
prévus pour favoriser la  
mobilité des salariés »**

d'échanges, ils mettent en œuvre des partenariats et un système de diffusion de leurs différents outils et pratiques.

.Le site du gouvernement pour la cohésion territoriale recense un grand corpus de réflexion pour cerner les quelques pistes de réflexion soulevé ici.

# TIERS-LIEUX : L'INSTRUMENT EN VOGUE DE L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Par Margot Gueguen

Véritable levier d'attraction territoriale, les tiers-lieux qui revendiquent un fonctionnement alternatif et se situent en rupture avec les cadres institutionnels, font naître un intérêt certain des pouvoirs publics.

En 2019, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales avançait que l'Etat s'intéresse aux tiers-

lieux « car c'est un mouvement spontané et réparti sur tout le territoire. Ils sont utiles à la cohésion de nos territoires et à la cohésion sociale. Nous souhaitons les accompagner, tout en respectant la liberté de ce mouvement ».

Il en découle de nombreuses initiatives publiques, telles que la création d'un Conseil national des tiers-Lieux et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

permanent doté de 45 millions d'euros, pour identifier d'ici 2022, 300 fabriques de territoire existantes ou en projet<sup>1</sup>.

Ces actions viennent confirmer le processus d'institutionnalisation des tiers-lieux et consacrent le danger de leur récupération politique. Le terme d'institutionnalisation désigne le phénomène social, politique et normatif selon

lequel l'action publique donne à une pratique un caractère légitime et permanent. Autrement dit, l'acceptation étatique d'une pratique et le fait de lui donner un caractère d'institution. L'institutionnalisation peut avoir des effets pervers, notamment dans le domaine artistique et culturel où l'indépendance est primordiale.

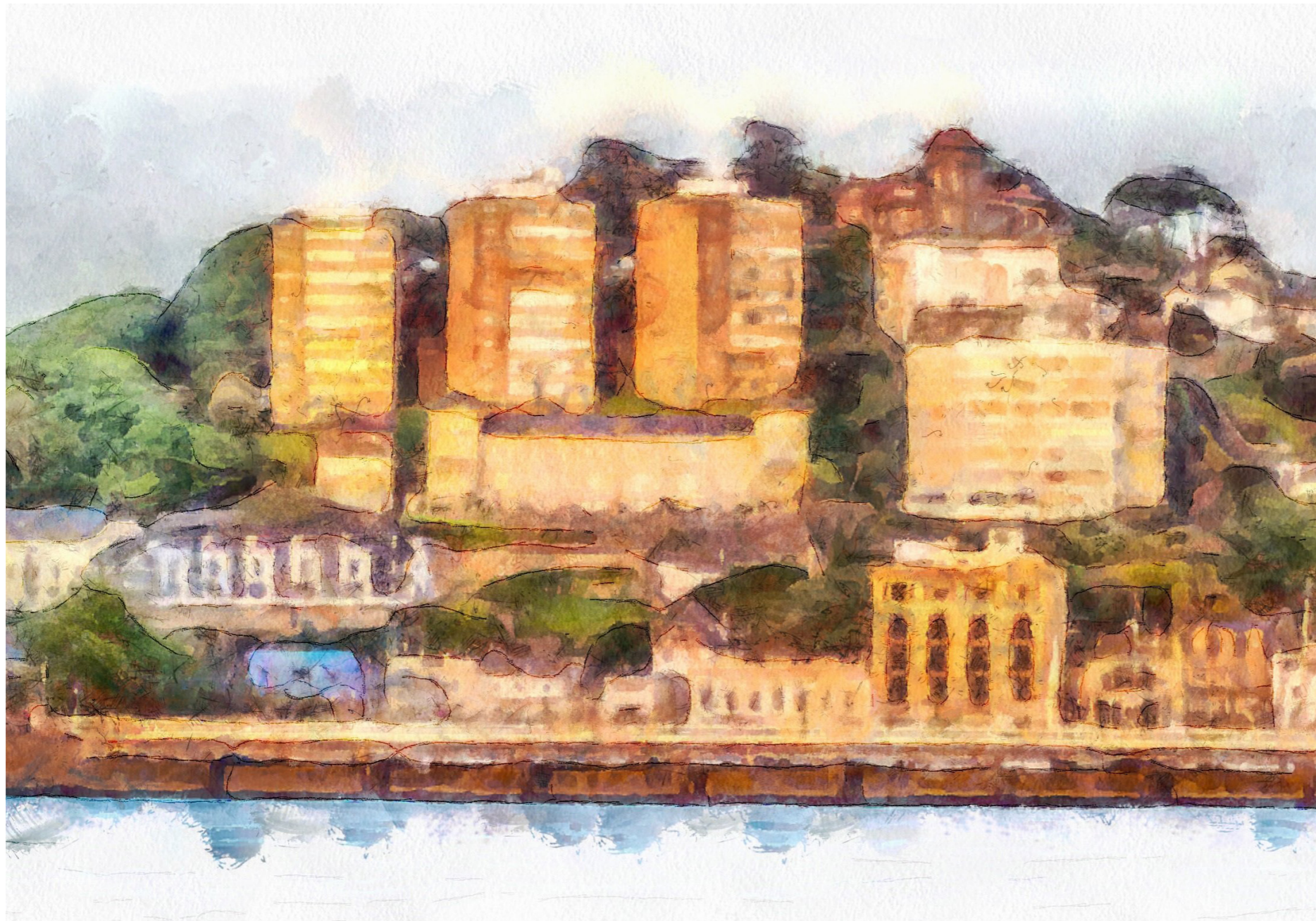
Fabrice Lextrait, ancien administrateur de la Friche de la Belle de Mai à Marseille et auteur du rapport sur les nouveaux territoires de l'art en 2001<sup>2</sup>, avance pourtant : « l'institutionnalisation progressive n'est pas un mal. C'est l'enfermement et le repli qui le sont. (...) Les financements des tiers-lieux ne doivent être ni une ligne dans une directive ministérielle, ni une rubrique dans un budget municipal, ni un alibi dans une spéculation foncière. »

Interrogées sur la question, Magali Blain et Sandra Courtial d'AR-SUD (le pôle accompagnement des politiques culturelles régionales en PACA) témoignent de la volonté d'accompagnement de l'Etat et de la Région. « L'objet tiers-lieu existe depuis longtemps mais une certaine

reconnaissance institutionnelle et sociétale se fait ressentir de plus en plus fortement. Cette récente reconnaissance institutionnelle vient appuyer et mettre en lumière un phénomène de mutation dans nos territoires. Elle engendre aussi certes un certain cadre institutionnel mais qui devra prendre en compte la nature complexe des Tiers-Lieux afin de réussir son accompagnement ».

A force de définition, il est bien clair désormais pour les institutions que les tiers-lieux sont à accompagner au cas par cas. Il n'existe pas de solution type pour un contexte aussi alternatif et innovant. Pour Magali Blain et Sandra Courtial, le tiers-lieux est : « polymorphe par nature, modulaire en fonction des besoins du territoire et de la communauté d'usagers ».

Concernant leur impact sociétal et social elles avancent que « la volonté d'ouverture à tous les publics n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui. Convivialité, décloisonnement, mixité, accès aux savoirs, diffusion, dialogue sont des mots qui peuvent prendre corps, se matérialiser dans un



« Cette récente reconnaissance institutionnelle vient appuyer et mettre en lumière un phénomène de mutation dans nos territoires. Elle engendre aussi certes un certain cadre institutionnel mais qui devra prendre en compte la nature complexe des Tiers-Lieux afin de réussir son accompagnement »

tiers-lieu. Le spectateur devient un utilisateur, on ne s'adresse pas seulement à un spectateur mais à un citoyen, un acteur du territoire, une entreprise, un porteur de projet, un commerçant... ».

Pourtant, malgré ce soutien largement affiché et communiqué des pouvoirs publics pour ces lieux symboles des mutations de la société, la récente expulsion de Mains d'Œuvres à Saint-Ouen montre que la précarité reste d'actualité pour des projets artistiques et culturels de territoire. Si en 2001 le rapport Lextrait plaçait les artistes dans le centre des discussions, aujourd'hui le discours d'Etat a bien changé. En atteste le dernier rapport en date, « Mission Coworking, Faire ensemble pour mieux vivre ensemble », remis par Patrick Levy-Waitz, au Ministère de la Cohésion des territoires en 2018. On ne parle plus de « nouveaux territoires de l'art » mais « d'espaces de co-working ». Ce glissement sémantique pose question quant à la définition des tiers-lieux, leur rôle, leur place et leurs rapports avec les institutions.

Les problèmes de l'intérêt des pouvoirs publics envers les tiers-lieux est qu'il a pour objectif

premier l'aménagement des territoires. L'aménagement du territoire désigne aujourd'hui « l'action publique qui s'efforce d'orienter la répartition des populations, leurs activités, leurs équipements dans un espace donné et en tenant compte de choix politiques globaux. L'aménagement est l'une des formes de l'appropriation d'un territoire<sup>3</sup> ».

Ainsi sous couvert de rayonnement culturel, et de renouveau urbain, nombres de friches industrielles ou anciens locaux désaffectés dans des quartiers en réhabilitation, quartiers défavorisés, sont choisis pour y habiter un projet de tiers-lieux. Culture et art attirent une nouvelle catégorie de travailleurs et visiteurs. Le territoire prend alors de la valeur foncière. C'est un phénomène qui non seulement intéresse l'Etat mais qui est aussi devenu une technique de marchandisation pour les promoteurs privés.

Fabrice Lextrait, là encore interrogé suite à l'expulsion de Main d'Œuvres par le magazine Vice<sup>4</sup> explique comment se font les opérations d'aménagement : « d'abord, des aménageurs type la SNCF Immobiliers prennent un lieu vacant, lancent des appels à projet, d'autres aménageurs publics qui dépendent de l'État récupèrent le lieu au bout de trois ans, puis des propriétaires privés, souvent des promoteurs dont le but n'est que de faire valoriser la valeur foncière, prennent la relève ».

Avec l'occupation temporaire des lieux vacants, des projets de tiers lieux et friches culturelles

Ainsi sous couvert de rayonnement culturel, et de renouveau urbain, nombres de friches industrielles ou anciens locaux désaffectés dans des quartiers en réhabilitation, quartiers défavorisés, sont choisis pour y habiter un projet de tiers-lieux. Culture et art attirent une nouvelle catégorie de travailleurs et visiteurs. Le territoire prend alors de la valeur foncière.

ont vu le jour mais ici l'impossible longévité du projet est annoncée dès le départ : elle durera uniquement le temps du bail d'occupation temporaire.

Régénérer un territoire par l'utilisation d'un tiers-lieux ou d'un projet culturel de territoire est donc devenu monnaie courante. Pour lutter contre la précarité des projets et des lieux alternatifs, le dialogue est

nécessaire entre institutions publiques, promoteurs privés et acteurs de la société civile y compris les artistes.

L'idée serait de mettre tout le monde autour de la table, avec le même poids de décision. Mais alors, la co-construction serait-elle la solution à mettre en place côté institutions ?

1. Communiqué de Presse : 12 juillet 2019 : Le Gouvernement s'engage pour les Tiers Lieux : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour les Fabriques de Territoire.

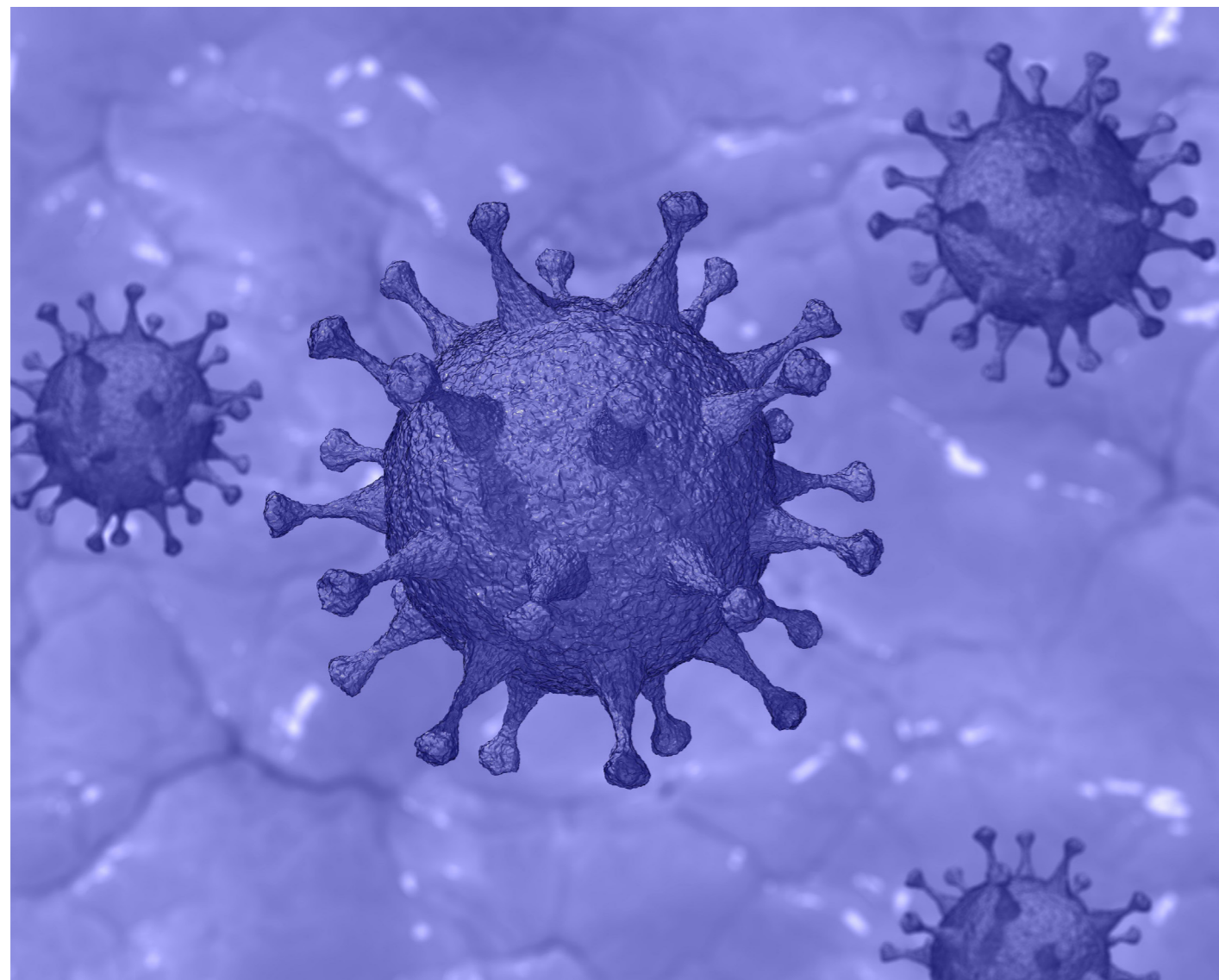
2. F. Lextrait et M. Duffour, Une nouvelle époque de l'action culturelle, 2001

3. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/amenagement-du-territoire>

4. Les friches culturelles, vaches à lait du Grand Paris, VICE. (2019, décembre 4).



Sandra Courtial (à gauche) & Magali Blain (à droite)



## FLASH INFO

### CULTURE CHEZ SOI : La culture se mobilise en période de confinement

Par Maurine Letort

**Confinés mais pas déprimés, les tiers-lieux démontrent une nouvelle fois leur potentiel d'action. Alors que l'état d'urgence sanitaire frappe à notre porte, ces lieux où l'on ne sait pas trop ce qu'on y fait, s'avèrent affirmer leur rôle clé dans nos sociétés. Du bricolage à la cuisine, les initiatives solidaires se multiplient.**

## ICI ET

### FRICHE LA BELLE DE MAI

À Marseille, des nombreux organismes proposent de quoi s'occuper pour palier à l'ennui et parfois pour palier au manque d'infrastructure pour accueillir les plus précaires d'entre nous. C'est le cas par exemple de la Friche Belle de Mai qui met à disposition de la Préfecture : la Cartonnerie (*hangar servant habituellement de salle de spectacle*) et les Villas de résidences pour l'accueil des personnes isolées ou en situation d'urgence.

### COCO VELTEN

Côté Belsunce, à Coco Velten, le 5 avril, la Cantine désormais fermée au public se réinvente en grand Centre Alimentaire avec la préparation de 200 repas pour les sans-abris, en coordination avec l'initiative du restaurant Noga.

## AILLEURS

### LA FRUITIÈRE NUMÉRIQUE LAB', COWORK, ÉVÉNEMENTS À LOURMARIN

Les initiatives fleurissent également en dehors de notre territoire phocéen comme par exemple à À la Fruitière Numérique de Lourmarin, où l'accent est mis sur les personnels soignants, à qui l'on prête main forte, avec la fabrication de visières de protection.

### LA MACHINERIE Tiers-lieu Amiénois

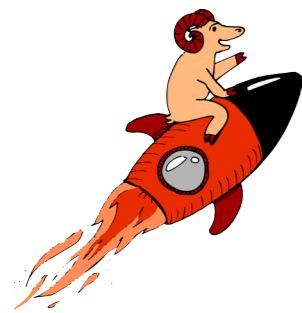
À la Machinerie d'Amiens (aux côtés d'autres collectifs et fablab d'Amiens et d'ailleurs), la Station à Saint-Omer ou encore la Fabrique du Loch à Auray, l'heure est aussi au bricolage.

### CENT QUATRE #104 PARIS

Le Centquatre met également à disposition une "page ouverte" sur facebook, s'érigeant comme une prolongation du lieu physique, fermé à ce jour. Idées, questionnements, blagues, vidéos, tout est bon à partager pour la communauté !

*Toutes les informations sont à retrouver sur les pages réseaux sociaux de ces structures.*





## BÉLIER 21 MARS - 19 AVRIL

Mon Bélier, le Soleil est avec toi jusqu'au 19 avril. Cette puissante énergie t'accompagne pour lancer de nouveaux projets : cap vers l'inconnu et la découverte. Alors rendez-vous à **la pépinière de start-up** : ta spontanéité, ton dynamisme et ton esprit d'entreprise seront hautement récompensés. It is time to shine !



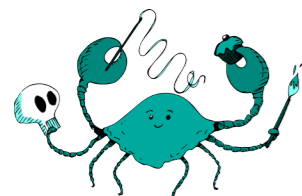
## TAUREAU 20 AVRIL - 20 MAI

Fini de ruminer tes idées noires mon Taureau, les astres s'accordent pour te donner un second souffle, une voie vers le renouveau. Alors pourquoi ne pas en profiter pour faire un grand ménage de printemps ? Rendez-vous à **la recyclerie** pour donner une seconde vie aux babioles des vieux placards.



## GÉMEAUX 21 MAI - 20 JUIN

Encore un nouveau single mon Gémeaux ? C'est tout ce qu'on te souhaite. Ta créativité est débordante en ce début de printemps, à toi maintenant de la canaliser. Peut-être est-ce l'occasion de rassembler l'ensemble de ton répertoire et d'enregistrer tes tubes au **studio de musique** ?



## CANCER 21 JUIN - 22 JUILLET

Ami-e-s Cancer, sache qu'il n'est jamais idiot de demander quand on ne sait pas et qu'il est toujours temps découvrir de nouvelles choses. Ne sens-tu pas en toi cette soif de connaissances et ce désir d'apprendre ? Danse, chant, langues, poterie, cirque... Tu trouveras chaussures à ton pied dans la liste **des cours du soir**.



## LION 23 JUILLET - 22 AOÛT

L'heure de la révolution a sonné pour toi, mon Lion. Marre des expositions convenues et du théâtre bourgeois, il est temps de renverser les idoles et remettre en question les dogmes admis. Pour cela, ami-e Lion, tu as carte blanche sur **les grands plateaux** !



## VIERGE 23 AOÛT - 22 SEPTEMBRE

Exotisme érotique, voilà ta litanie pour cette semaine ma chère Vierge. Le printemps évoque en toi une envie de voyage, de rencontres et de plaisirs sensuels. Savais-tu justement que l'on célèbre l'amour sur des rythmes latins samedi soir prochain au **bar dansant** ? On t'y attend !



## BALANCE 23 SEPTEMBRE - 22 OCTOBRE

A quoi faut-il consacrer l'essentiel de son énergie ? Un élément de réponse peut-être : l'autre. Offrir son aide, prendre soin, donner de l'affection... Si cet appel arrive jusqu'à toi ma Balance, passe au **centre d'accueil** et viens donner un coup de main pour l'organisation du repas de soutien aux mineurs isolés étrangers.



## SCORPION 23 OCTOBRE - 21 NOVEMBRE

Parfois on a tort et on n'a pas envie d'avoir raison, hein mon Scorpion ? Dans ces cas-là, ce n'est pas plus mal de prendre un peu de temps seul-e pour se remettre les idées en place. Rien de mieux qu'un bon film pour s'évader et changer de perspective. Consulte le programme du **cinéma**.



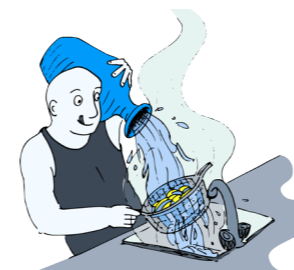
## SAGITTAIRE 22 NOVEMBRE - 21 DÉCEMBRE

Ami-e Sagittaire, il est temps d'accoucher ! Les astres ont tout organisé pour que tu puisses dévoiler au grand jour les fruits de ton imagination. Présenter, échanger, mettre tes idées en débat permettra de concrétiser tes projets de manière encore plus créative. Tiens justement, on fait une soirée « Pitch ton projet » vendredi à **l'incubateur**, tu viens ?



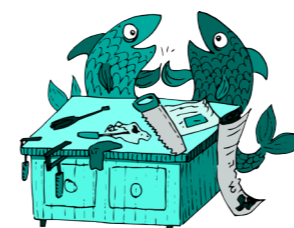
## CAPRICORNE 22 DÉCEMBRE - 19 JANVIER

Mon Capricorne, cette semaine les astres t'invitent à vivre une expérience mystique intense. C'est l'heure de revenir à l'essentiel et de renouer avec tes racines profondes. On ne saurait que trop te conseiller de faire un tour au **potager sur le toit** pour communier avec Mère Nature.



## VERSEAU 20 JANVIER - 18 FÉVRIER

La vie est faite de bonheurs frugaux et d'émerveillements quotidiens, n'est-ce pas mon Verseau ? Où que tu ailles tu sauras partager avec ceux qui t'entourent ton optimisme et ton goût des choses simples. Alors pourquoi pas dans **la cuisine partagée** ? On a hâte de déguster tes petits plats, à base d'amour et d'eau fraîche.



## POISSONS 19 FÉVRIER - 20 MARS

Poissons ingénieux, poissons heureux. Cette semaine, tu suis ton intuition et tu nages à contre-courant. C'est pour le mieux, tu es sur le point d'avoir une idée révolutionnaire, la solution à un problème épineux. On te laisse réfléchir encore un peu, mais viens nous en parler au **FabLab**, je sens qu'on va faire des miracles.

## BIBLIOGRAPHIE & SOURCES :

- AMBROSINO C. & GUILLON V. (2018) - *OEuvrer en commun : Le « nouveau monde » des politiques culturelles et urbaines*. L'Observatoire n°5,13-16.
- AUBOUIN N. (2018) - *Dynamiques organisationnelles, modes de gestion et institutionnalisation de différenciels tiers-lieux culturels*. L'Observatoire des politiques Culturelles n°52, 39-42. doi:10.3917/lobs.052.0039.
- BESSON R. (2018) - *Les tiers-lieux culturels : Chronique d'un échec annoncé*. L'Observatoire des Politiques Culturelles n°52, 17-21.
- BESSON, R. (2018, 8 Mars) - *L'hypothèse des Tiers Lieux Culturels*. The Conversation
- BESSON, R. (13 Mars 2018) - *Les Tiers Lieux. Des outils de régénération économique des territoires ruraux. Re-nouveler la géographie économique*. Paris : Economica.
- BONNIN JL (2018) - *2001-2018 : des nouveaux territoires de l'art aux tiers-lieux : Entretien avec Fabrice Lextrait*. L'Observatoire n°5, 22-25.
- BURRET, A. (2013) - *Démocratiser les tiers-lieux*. Multitudes, 52(1), 89-97. doi:10.3917/mult.052.0089.
- CORREIA, M. (2018) - *L'envers des Friches Culturelles : Quand l'attelage public-privé fabrique la gentrification*. La Découvert « Revue du Crieur ». 11(3), 52-67.
- FRESH, A. (Janvier 2017) - *La Friche Belle de Mai à 25 ans : l'heure du bilan, paradoxal*, Journal Zibeline, Janvier 2017
- GINIBRIÈRE, G, (17 Juin 2019) - *Coup d'accélérateur pour les tiers-lieux*, La Gazette des Communes,
- GIRARD, H. (2018, 13 Mars) - *Pourquoi la culture et l'ESS doivent d'urgence faire alliance ?*, Consulté le 26 octobre 2019 sur La Gazette des Communes
- GREFFE, X. (2010) - *Introduction : L'économie de la culture est-elle particulière ?*, Revue d'économie politique, 120 (1), 1-34. doi:10.3917/redp.201.0001
- GRÉSILLON, B. (2011) - *La reconversion d'un espace productif au cœur d'une métropole : l'exemple de la Friche de la Belle de Mai à Marseille*, Rives méditerranéennes, N°38 | p 87-101.
- GWIAZDZINSKI L. (2013)- *Urbanisme des temps : Premières chorégraphies de la métropole hypermoderne*. —L'Observatoire, n°43. 3-8.
- HUET J.M. & ROQUES S. (2017) - *L'économie Sociale et Solidaire : Face aux enjeux du management*. France : Pearson Franc.
- IDELON A. (2018) - *Tiers-lieu culturel, refonte d'un modèle ou stratégie d'étiquette ?* L'Observatoire des Politiques Culturelles n°52, 27-30.
- LARTAJET, B (2018, Février) - *Rapport « Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire »*. Consulté le 26 octobre 2019 sur LeLabo ESS
- LAVILLE, JL. (2011) - *Agir à gauche, économie sociale et solidaire*. France : Desclée de Brouwer.
- LEVY-WAIT P. (2018) - *Rapport 2018 : Faire ensemble pour mieux vivre ensemble : Les tiers lieux*. Consulté le 26 octobre 2019 sur le site du CGET.
- LEXTRAIT F. (2001) - *Friches, Fabriques... Une nouvelle époque de l'action culturelle*. France : La documentation française
- LEXTRAIT F. (2017) - *La Friche, terre de culture*. France : Sens & Tonka.
- LIEFOOGHE, C. (2018) - *Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique*. Géographie, économie, société, vol. 20(1), 33-61. doi:10.3166/ges.20.2017.0028.
- MOUYSSET, M. (2018, 27 Septembre) - *Compte rendu de la rencontre « Culture et ESS : La 3e voie ? »*. Consulté le 27 octobre 2019 sur le site du Le Labo ESS
- OLDENBURG, R. (1989) - *The great good place*. Etats-Unis.
- PECQUEUR, B. (2004) - *Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire*. Géographie et culture, 49, 71-86.
- VAN EECKHOUT, L. (19 septembre 2018) - *Le phénomène des « tiers lieux » s'impose à l'Etat*, Le Monde.fr

### Nos autres sources :

- *Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Arcade (2013, Décembre). Focus : Culture et Economie Sociale et Solidaire*. Consulté le 26 octobre 2019 sur le site de CRESSPACA
- *Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (2019, Juillet). Fabriques de territoire & fabriques numériques de territoire, Appel à manifestation d'intérêt*. Consulté le 26 octobre 2019 sur le site du CGET
- *L'Etat s'engage pour les tiers-lieux dans les territoires*, site du CGET
- *La coopérative des tiers lieux - Typologie et définitions* <https://coop.tierslieux.net/>
- *CHAIRE Attractivité & Nouveau Marketing Territorial : Espace de coworking, cantines numériques, FabLabs, LivingLabs etc. : les nouveaux lieux créatifs ? - Université Aix-Marseille -* <https://anmt.univ-amu.fr/fr/node>
- *Le Labo ESS* : <http://www.lalabo-ess.org/>
- *Appel à Manifestation pour les Fabriques de territoires : Site du Ministère de la Cohésion territoriale et des relations avec les collectivités territoriales*
- *Le site de la fabrique des mobilités* : <https://wiki.lafabrikedesmobilités.fr>
- *Les statuts de la SCIC SA la Friche la Belle de Mai, 2007*

### RÉALISÉ PAR :

VALENTINE DARRAS

MARGOT GUEGUEN

MATHILDE LEBLANC

MAURINE LETORT

PLAMEDI MATEMBELE

EVA RICCIO

### INTERVENANTS :

Sandra COURTIAL

Chargée de mission chez Arsud

Raphaël BESSON

Chercheur associé au laboratoire PACTE

Johan NICOLAS

Directeur adjoint de la Friche la Belle de Mai

### CONCEPTION GRAPHIQUE :

PLAMEDI MATEMBELE

### PHOTO :

Caroline DUFREY

Charlotte NOBLET

Jean-Christophe BENOIST

Plamedi MATEMBELE

Cecile3000

Stocksnap

Analogicus

### HOROSCOPE & ILLUSTRATION :

Caroline de Broissia

& Giulia David

### REMERCIEMENTS À :

Un très grand merci à tous nos intervenants qui ont très rapidement accepté se ré-adapter à cette nouvelle forme de rendu et d'avoir joué le jeu des entretiens. à l'équipe de la communication de la Friche de la Belle de Mai pour nous avoir fourni ces beaux clichés de Caroline Dutrey. à Caroline de Broissia et Giulia David pour la création de cet horoscope accompagné de ces illustrations faites sur mesure pour nos besoins. Aux photographes et illustrateur.rice.s d'ici et d'ailleurs ont accepté de nous venir en aide. Et à nos professeur.e.s de l'IMPGT **Sans vous tou.te.s, tout ceci n'aurait jamais vu le jour !**

